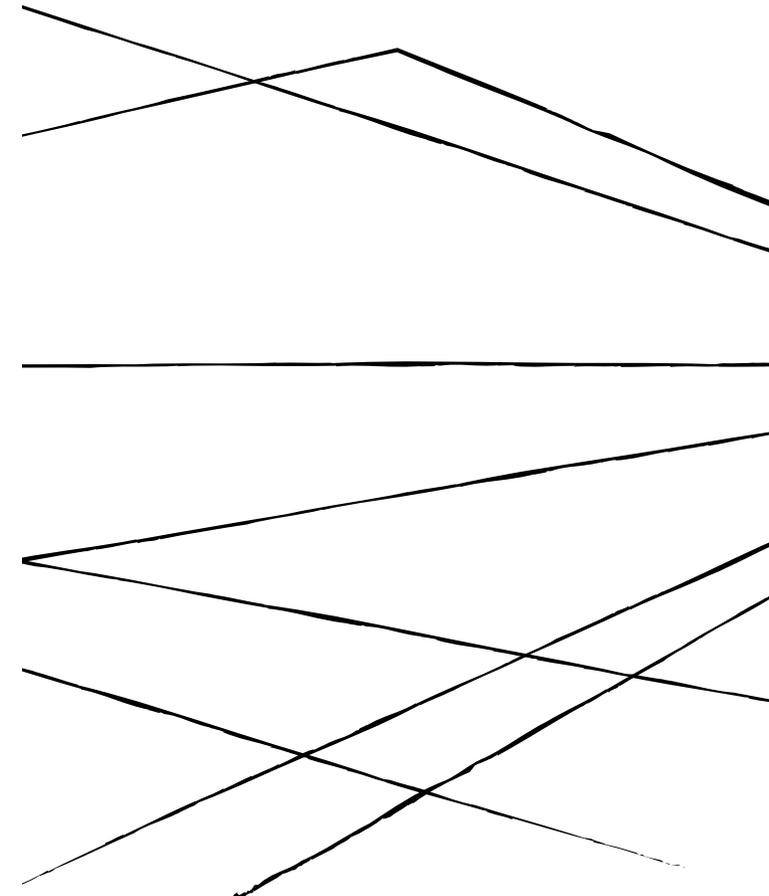


LES FORMATIONS ENSAPLV 2015 / 16



L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette
144, avenue de Flandre - 75019 Paris. Tél. : +33 (0)1 44 65 23 00
► Métro : Corentin Cariou ou Crimée (ligne 7) ► Bus : 54 et 60
► Tram : 3b ► Voiture : périphérique sortie Porte de la Villette

Une tradition critique et pluridisciplinaire autour de l'enseignement du projet architectural et urbain mais aussi des arts plastiques, des techniques de représentation, de l'histoire, la philosophie, la sociologie, la construction ; une grande école d'enseignement supérieur, une école ouverte sur les réalités du monde, notamment sur le développement durable ; une formation polyvalente à l'architecture, avec des débouchés sur différents métiers ; une forte ouverture internationale (plus d'une centaine de conventions de coopération avec diverses universités et écoles dans le monde).

SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

L'ENSAPLV est profondément encline aux relations internationales. Outre le nombre très important d'étudiant(e)s étranger(e)s qu'elle accueille, elle entretient de longue date des relations suivies avec une centaine d'écoles d'architecture ou universités dans le monde. Ces partenariats se traduisent par des mobilités d'étudiant(e)s, des missions d'enseignant(e)s permettant de créer ou de renforcer les relations institutionnelles et des ateliers internationaux de confrontation pédagogique pouvant donner lieu à des formations conjointes.

L'ENSAPLV forme à tous les métiers de l'architecture. Le diplôme d'État d'architecte permet de travailler dans de nombreuses activités liées à l'architecture et à la ville : au sein d'agences de maîtrise d'œuvre, dans des collectivités locales, des entreprises, des industriels... la HMONP permet de s'établir en activité libérale et de conduire des projets sous sa propre responsabilité. Le doctorat en architecture conduit aux métiers de la recherche et de l'enseignement. Aujourd'hui les architectes diversifient leurs activités : paysagisme, urbanisme, enseignement, conservation des monuments historiques, design, expertise auprès des tribunaux, conseil...

Formation conduisant au Diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence
Formation conduisant au Diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de Master
Bi-cursus architecte - ingénieur en coopération avec l'École Spéciale des Travaux Publics et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris.
Doctorat en architecture
Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)
Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) :
DPEA Architecture navale et DPEA Recherches en Architecture
Diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) : DSA Projet urbain, Paysage, Métropolisation
Formations professionnelles continues
Préparation au concours d'architecte-urbaniste de l'État (AUE)

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ENSAPLV

LES FORMATIONS DE L'ENSAPLV

L'ENSAPLV est un établissement public sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication. Elle est la plus importante des 20 écoles nationales supérieures d'architecture de France avec environ 2200 étudiant(e)s inscrit(e)s en 2015 - 2016 dont 119 en mobilité sortante et 133 en mobilité entrante, 398 en bi-cursus architecte-ingénieur (247 en premier cycle et 151 en second cycle), 311 enseignant(e)s titulaires, associé(e)s et contractuel(e)s, 68 agents administratifs.

ENSAPLV 2015	Année 1	Année 2	Année 3	TOTAL
PREMIER CYCLE	299	287	290	876
SECOND CYCLE	355	484		856
HMONP				270
Post Master				102
Doctorat				en cours
Les inscriptions en Doctorat 2015 - 2016 seront closes en décembre 2015. Pour rappel : 42 inscrits en Doctorat en 2014-2015				

Les études d'architecture sont organisées dans les 20 écoles publiques nationales supérieures d'architecture. Il existe également une école privée, l'École spéciale d'architecture (l'ESA).

Crédits ECTS		LMD		D		HMONP + 1 an	Diplôme d'ingénieur + 2 ans	Formations post-diplôme + 1 et 1, 5 ans					
60 ► 120 ► 180	240 ► 300	Bac + 3	Bac + 5	Bac + 8									
Bac + 3	L1	Semestre 1	L	Premier cycle Licence Diplôme d'études en architecture	D	Doctorat en architecture							
		Semestre 2											
		Semestre 3											
		Semestre 4											
		Semestre 5											
		Semestre 6											
		L3							Semestre 7	M	Second cycle Master Diplôme d'état d'architecte	D3	
									Semestre 8				
									Semestre 9				
		M2							Semestre 10	M	Second cycle Master Diplôme d'état d'architecte	D2	
Semestre 11													
Bac + 5	M1	Semestre 12	M	Second cycle Master Diplôme d'état d'architecte	D1								
		Semestre 13											
Bac + 8													
Baccalauréat ou Diplôme équivalent													

PRÉSENTATION DE L'ENSAPLV

LES ÉTUDES D'ARCHITECTURE

LE PREMIER CYCLE LICENCE

Ce cycle conduit au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence et doit permettre à l'étudiant(e) d'acquérir les bases :

- d'une culture architecturale;
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux;
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence à des usages, des techniques et des temporalités.

En première année de premier cycle, un voyage d'études en Europe est organisé pour l'ensemble de la promotion.

LES ENSEIGNEMENTS DU PREMIER CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	657,5	29,24%
Arts plastiques	294	13,07%
Matières et matériaux (Ambiance, Construction, Structure)	366	16,27%
Langues vivantes	84	3,73%
Morphologie structurale (Maths)	21	0,93%
Cours transversal	56	2,49%
Histoire	210	9,34%
Théorie de l'architecture	63	2,84%
Représentation	252	11,21%
Philosophie	42	1,86%
Sciences humaines	126	5,60%
Géographie	28	1,25%
Rapport d'études	14	0,62%
Options thématiques	35	1,55%
Nombre total d'heures	2248,5	100%

LE SECOND CYCLE MASTER

Ce cycle conduit au diplôme d'état d'architecte conférant le grade de Master et doit permettre à l'étudiant(e) d'une part de maîtriser :

- une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture;
- la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, de ses méthodes et des savoirs fondamentaux;
- la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes, échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Et d'autre part de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture ainsi qu'à la recherche en architecture.

Il peut conduire aussi vers d'autres formations d'enseignement supérieur, comme des masters, dans le respect des conditions particulières d'accès à ces formations.

LES ENSEIGNEMENTS DU SECOND CYCLE	HEURES	%
Projet d'architecture	408	33,9%
Optionnels (projet et/ou séminaire)	126	10,5%
Construction	98	8,2%
Histoire	56	4,7%
Sciences sociales + Philosophie	56	4,7%
Préparation aux thématiques	28	2,3%
Séminaire et méthodologie	154	12,9%
Options	49	4%
Droit	56	4,7%
Représentation	49	4%
PFE + Soutenance	119	10%
Rapport de stage	2	0,1%
Nombre total d'heures	1201	100%

DIPLÔME D'ÉTUDES EN ARCHITECTURE

Accessible aux candidat(e)s titulaires ou futur(e)s titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. L'inscription en première année est soumise à la procédure Post-Bac (obligatoire) et à un dispositif mis en place à l'ENSAPLV de sélection sur dossier. Elle est contrainte également par la capacité d'accueil de l'ENSAPLV. Concernant les autres années, l'admission fait l'objet d'un examen du dossier par la commission de validation des études et expériences professionnelles ou acquis professionnels.

Durée du cursus	3 ans - 6 semestres
Niveau d'études	Bac + 3
ECTS	180
Nombre heures totales encadrées	2248,5
Nombre d'unités d'enseignement	19
Nombre de stages obligatoires	2

DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE

Accessible aux candidat(e)s titulaires d'un diplôme d'études en architecture, d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence.

Durée du cursus	2 ans - 4 semestres
Niveau d'études	Bac + 5
ECTS	120
Nombre d'heures totales encadrées	1201
Nombre d'unités d'enseignement	11
Nombre de stage obligatoire	1

BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

Ce cursus requiert l'obtention du baccalauréat série S avec mention. Un jury inter-établissements décide après examen des dossiers et entretien personnel, l'admission définitive du candidat. L'ENSAPLV en partenariat avec l'École spéciale des travaux publics (ESTP) et l'École des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP) propose aux étudiant(e)s s'inscrivant en 1ère année de premier cycle, une formation d'architecte ingénieur permettant d'obtenir le double diplôme d'architecte d'Etat et d'ingénieur du bâtiment. À l'issue des cinq années d'études à l'ENSAPLV, les étudiant(e)s peuvent s'inscrire à l'ESTP option bâtiment ou l'EIVP pour suivre les deux dernières années. Ainsi après une formation de 7 ans, les étudiants obtiennent deux diplômes : celui d'architecte diplômé d'Etat de l'ENSAPLV et celui d'ingénieur de l'ESTP ou de l'EIVP.

Bi-cursus	Premier cycle	Second cycle
Nbr étudiant(e)s inscrit(e)s	247	151
Total inscrit(e)s	398	

